

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

M. Collard, M. Chenu et M. Pajot

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il eut été nécessaire de mener un débat parlementaire approfondi, précédé d'un dialogue social consensuel, pour aboutir à une inversion de la hiérarchie des normes conventionnelles en droit du travail.

Plus fondamentalement, il n'est pas possible de procéder par voie d'ordonnances pour déconstruire les accords Matignon de 1936 et pour affaiblir le préambule du 27 octobre 1946 .